



TEXTE ADOPTE n° 461
« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005

30 juin 2005

PROJET DE LOI

*autorisant l'adhésion à l'accord sur la conservation des
petits cétacés de la mer Baltique, de l'Atlantique du nord-est
et des mers d'Irlande et du Nord (ensemble une annexe).*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le
projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la
teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 46, 322 et T.A. 110 (2004-2005).

Assemblée nationale : 2336 et 2411.

Article unique

Est autorisée l'adhésion à l'accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, de l'Atlantique du nord-est et des mers d'Irlande et du Nord (ensemble une annexe), fait à New York le 17 mars 1992, tel que modifié par les amendements du 23 août 2003, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 juin 2005.

Le Président,
Signé : Jean-Louis DEBRÉ

Texte adopté N° 461 – Projet de loi autorisant l'adhésion à l'accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, de l'Atlantique du nord-est et des mers d'Irlande et du Nord (ensemble une annexe).

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2336.